

# Département de la Moselle

## Arrondissement de Boulay

### Communauté de Communes de la Houve et du Pays Boulageois

---

Registre des délibérations du Bureau Communautaire

---

#### Séance du 20 novembre 2017

Sous la Présidence de Monsieur André BOUCHER,

Etaient présents :

Messieurs Pascal RAPP, Jean-Michel BRUN, François PAYSANT, François TROMBINI, Jean-Claude BRETNACHER, Jean-Victor STARCK, Philippe SCHUTZ, Franck ROGOVITZ et Thierry UJMA, Vice-présidents

*membres en fonction : 10*

*membres présents : 10*

*Dont représentés : 0*

*membres absents : 0*

#### **POINT n°1 : Reversement redevance R2 ERDF**

*Monsieur le Président informe le bureau qu'ERDF a reversé la somme R2 prévue pour subventionner les travaux dans les communes. Son montant est de 5838,15 €. Il convient maintenant de répartir cette somme entre les communes ayant effectué des travaux au prorata de leur montant.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Vu les montants de travaux retenus par ERDF,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

1) De reverser les 5838,15 € correspondants à la redevance R2 versée par ERDF selon la répartition suivante :

- 299,24 € pour la commune de Condé-Northen,
- 547,05 € pour Eblange,
- 1695,08 € pour Momerstroff,
- 2980,80 € pour Roupeldange,
- 315,98 € pour Varize,

2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

---

#### **POINT n°2 : Assainissement – Marché de prestations d'entretien des espaces verts – Avenant 1**

*Monsieur le Président explique que deux sites ont été oubliés dans la liste des sites à entretenir (DO Fonkenell à Boulay et PR Distillerie à Volmerange) et qu'il conviendrait de les intégrer par voie d'avenant au marché.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,*

*Les membres du bureau,*

#### **DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le président à signer l'avenant 1 au marché cité en objet,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°3 : Marché d'exploitation des installations de génie climatique – Avenant n°11**

Monsieur le Président informe le bureau que l'avenant est rédigé pour intégrer au marché le nouveau site de l'internat pour les prestations P1, fourniture de gaz, et P2, entretien courant. Il faut ajouter également l'entretien du climatiseur de la salle du serveur du siège communautaire et l'entretien de la CTA au boulodrome.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Vu le projet d'avenant,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) D'autoriser le Président à signer l'avenant 11 du marché d'exploitation des installations de génie climatique,
- 2) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°4 : Subvention d'élaboration des documents d'urbanisme**

Monsieur le Président informe le bureau que suite au transfert de compétence à la CCHPB au 01/01/2017, il y a lieu de délibérer sur la situation particulière des documents en cours d'élaboration et des subventions rattachées. 4 documents ont été entamés par les communes puis poursuivis par la CCHPB : les cartes communales de Voelfling et Tromborn et les PLU de Dalem et Falck. Les services de l'Etat ont annoncé que la subvention liée à ces projets serait entièrement reversée à la CCHPB. Cependant, les communes ayant engagé des dépenses avant le transfert de compétence doivent toucher la part de subvention qui leur revient. Ainsi il est proposé de répartir le montant des subventions liées à ces documents au prorata des dépenses engagées.

L'exposé du Président entendu,

Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) De reverser les subventions liées au projet ci-dessus au prorata des dépenses engagées pour les communes de Tromborn, Falck et Dalem,
- 2) De reverser la totalité de la subvention à la commune de Voelfling-lès-Bouzonville, celle-ci ayant engagé toutes les dépenses, la CCHPB s'étant limitée à la délibération d'approbation,
- 3) D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,

-----  
**POINT n°5 : Location des bureaux du bâtiment administratif de la STEP de Boulay**

Monsieur le Président informe le bureau que le nouveau syndicat des eaux vives des 3 Nied cherchait un local central sur son territoire pour implanter son siège. La CCHPB a proposé les locaux administratifs de la STEP de Boulay jusqu'à aujourd'hui occupés par une association. Le syndicat a accepté. Il convient

*maintenant d'autoriser le Président à signer le contrat de bail qui prévoit le versement d'un loyer de 450 € par mois.*

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à signer le bail de location des locaux administratifs de la STEP de Boulay (1<sup>er</sup> étage),*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

**POINT n°6 : LAEP (Maison de la parentalité) – Remboursement de frais**

*Monsieur le Président informe le bureau que dans le cadre du lancement du LAEP, la CCHPB a accepté d'acquérir certaines fournitures courantes pour que le compte de l'association pour qu'elle puisse démarrer son activité rapidement alors qu'elle n'avait pas terminé les formalités pour disposer d'un compte bancaire et d'une trésorerie suffisante. L'association s'est engagée à rembourser ces frais.*

*Il s'agit des dépenses suivantes :*

- *Mandat 1191 (achat de fournitures administratives) pour 282,91 €*
- *Mandat 1156 (achat surchaussures) pour 100,88 €*
- *Mandat 1184 (achat ordinateur portable) pour 1066,48 €*

**TOTAL : 1 450,27 €**

*L'exposé du Président entendu,*

*Après en avoir délibéré,  
Les membres du bureau,*

**DECIDENT A L'UNANIMITE**

- 1) *D'autoriser le Président à refacturer à l'association Chemins de Parents les dépenses citées ci-dessus pour 1 450,27 €,*
- 2) *D'autoriser le Président à signer toutes pièces administratives ou financières afférentes,*

-----

*Les membres du Bureau,*

André BOUCHER,

Pascal RAPP,

Jean-Michel BRUN,

Philippe SCHUTZ,

François TROMBINI,

Jean-Claude BRETNACHER,

Jean-Victor STARCK,

Franck ROGOVITZ,

Thierry UJMA,

François PAYSANT,